

Pédiatre - Référent santé et accueil inclusif



Offre n° 0054231201287536

Publiée le 12/12/2023

Synthèse de l'offre

Employeur : MALZEVILLE

HOTEL DE VILLE - 11 RUE DU GENERAL DE GAULLE
54220 MALZEVILLE

Lieu de travail : MALZEVILLE

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 11/01/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Santé publique > Activités de soins

Grade(s) recherché(s) : Médecin de 2ème classe

Métier(s) : [Médecin](#)

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste avec un temps non complet et quotité de temps de travail inférieure à 50%. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 1h30 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Oui

Expérience souhaitée : Expert

Descriptif de l'emploi :

Le pédiatre s'assure du bon développement physiologique des enfants. Grâce à ses visites régulières, il a à la fois un rôle préventif et garantit la bonne santé de l'enfant.

Missions / conditions d'exercice :

Au niveau médical :

- Apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans le service,
- S'assure de la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis en matière d'hygiène, de sécurité et médicale
- Collabore avec l'équipe de direction au suivi médical des enfants
- Délivre, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité
- Procède avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- Informe, sensibilise et conseille l'équipe du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique,
- Veille à la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Valide les projets d'accueil individualisés (PAI)
- Aide et accompagne l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé pour un enfant dont l'état de santé le nécessite
- Contribue avec la direction du service, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information des professionnelles sur les conduites à tenir dans ces situations

Au niveau du personnel :

- Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé en veillant à ce que les parents puissent y être associés.
- Contribue en concertation avec la direction, à l'établissement ou à la mise à jour des protocoles et veille à leur bonne compréhension auprès de l'équipe
- Accompagne les modalités d'organisation d'administration de soins ou de médicaments : expliquer l'enjeu de la traçabilité (registre dédié)
- Informer et accompagner la pratique des premiers secours auprès de l'équipe en complémentarité des formations obligatoires

Profils recherchés :

Médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie ou à défaut médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie.

Autres avantages

Heures supplémentaires, indemnité compensatrice, paniers repas, indemnités congés payés

Contact

Contact : 0383294378

Informations complémentaires :

CV et lettre de motivation à adresser à servicepersonnel@malzeville.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.